

Confiance

Innovation



Expertise

# Programme 5E : « Efficacité Énergétique et Empreinte Environnementale des Entreprises »

Présentation RAFHAEL

Lille, le 24 Juin 2014

## L'efficacité énergétique : **Priorité politique, nécessité économique et bénéfice environnemental**

- Au niveau européen, objectif d'accroître de 20 % l'efficacité énergétique d'ici à 2020
- Au niveau national, la TEE est l'une des priorités de l'exécutif
- Dans le contexte économique actuel, les entreprises françaises recherchent des solutions pour améliorer leur compétitivité

## Pourtant, les projets EE sont difficiles à développer pour les entreprises...

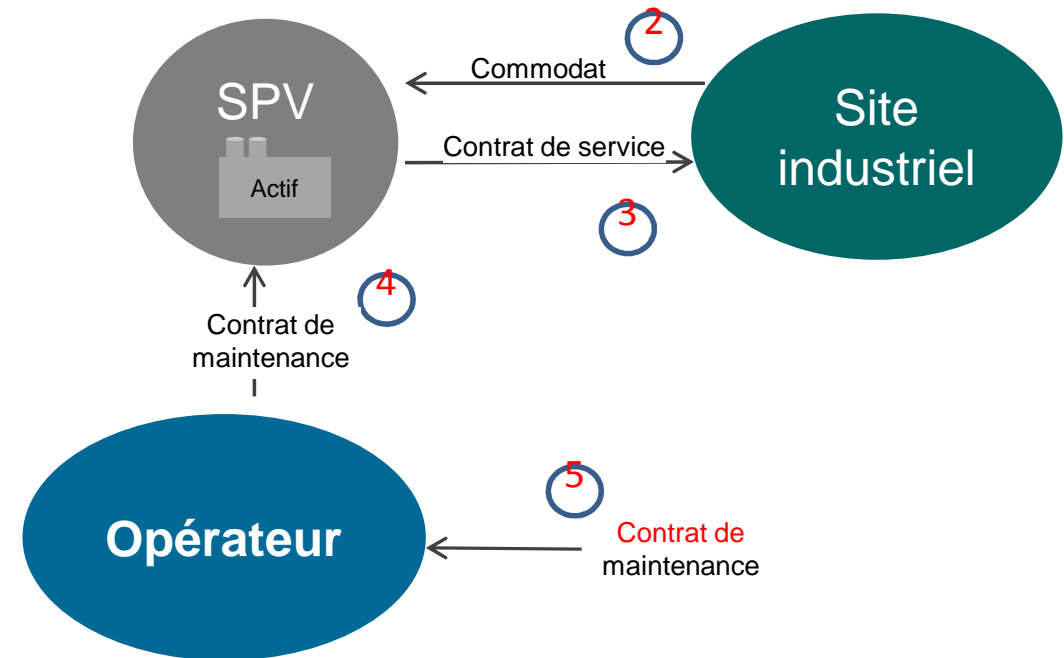
- **Pour des raisons structurelles**, ces projets sont souvent non-prioritaires car :
  - **Leurs durées de retour sur investissement sont souvent plus longues** (5 à 10 ans) que pour les investissements sur les procédés industriels,
  - Les entreprises peuvent **manquer de disponibilité** pour développer de tels projets...
- **...mais aussi pour des raisons de contexte** :
  - Certaines entreprises ne souhaitent pas consolider les investissements pour **ne pas dégrader leur ratio dette/fonds propres**,
  - **L'offre de « financement de projet » est quasi-inexistante** pour des montants d'investissement relativement faibles (de 2 à 50 M€), du fait de de coûts d'ingénierie financière élevés.

5 E est un montage qui permet aux entreprises de réaliser les investissements d'efficacité énergétique :

- **5 E permet aux entreprises d'investir peu (ou pas du tout) dans les projets** d'efficacité énergétique grâce à un modèle de financement de projet (c'est-à-dire avec des véhicules de projet dédiés = SPV),
- **La mise en œuvre est facilitée par un package** qui réduit les délais et coûts de montage :
  - un modèle économique prédéfini et répliquable (plan d'affaires, répartition des risques...)
  - une documentation juridique standardisée (sur les aspects *corporate* et opérationnels).
- **Le groupe Caisse des Dépôts est l'initiateur du programme 5 E** et intervient à travers :
  - La Caisse des Dépôts elle-même en tant qu'investisseur en fonds propres dans le véhicule d'investissement (pour 30M€ immédiatement et avec l'intention d'apporter en seconde tranche 70M€ supplémentaires),
  - CDC Infra, investisseur dans le véhicule EEco du groupe Solvay pour 1/3 des fonds propres soit 33M€
  - CDC Climat, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts dédiée à la transition énergétique et écologique, comme structureur et conseil.

- Principaux critères d'éligibilité :
  - **Bénéficiaire à un site français en activité** (dans 80% des cas, implanté sur le territoire français ou pour 20% des cas au plus appartenant à une entreprise française et situé dans l'Euroland)
  - Respecter deux critères :
    - **Réduire d'au moins 20% les émissions de GES ou consommations d'énergie**
    - Permettre l'atteinte d'une **rentabilité financière d'au moins 10%**
- Typologie des projets :
  - Reposant sur **des technologies matures** pour :
    - **Production efficace d'énergie et énergies renouvelables** (cogénération, valorisation thermique des déchets, chaudière biomasse...)
    - **Récupération de chaleur** (ORC, pompe à chaleur, échangeur thermique,...)
- **CAPEX par projet : 4 à 50M€**
- **Durée de financement des projets par 5 E : de 5 à 10 ans**

1. L'investissement dans l'actif est réalisé par **un véhicule ad hoc de projet** (*Special Purpose Vehicle – SPV*).
2. **Foncier** : le bénéficiaire met (gratuitement) une parcelle de son site à disposition du SPV pour installer l'actif (commodat).
3. **Un contrat de service est signé** entre le SPV et le site industriel (CPE ou contrat de péage)
4. L'O&M de l'actif est déléguée à un opérateur
5. L'opérateur co-contracte avec les sous-traitants le cas échéant



- Deux types de partenaires sont privilégiés :
  - **Le partenaire technique** : Société qui conçoit, développe, met en œuvre et exploite une solution technique d'efficacité énergétique sur un site industriel. Le partenaire technique est soit un équipementier, soit une société de services énergétiques.
  - **Le partenaire industriel** : Entreprise qui dispose d'un gisement d'économies d'énergie et qui souhaite déployer une (ou des) solution(s) d'efficacité d'énergétique sur un (ou plusieurs) site(s).
  - Une dizaine de partenariats sont établis ou en cours de finalisation avec divers partenaires.
- **Un potentiel de 800 sites de projets** a été identifié à ce stade, auprès d'entreprises énérgo-intensives. Ce sont d'abord des sites industriels soumis à la politique européenne du Climat (quotas carbone) .

Après la réalisation d'un pilote avec le groupe SOLVAY, pilote opérationnel depuis Novembre 2013 au bénéfice de l'usine SOLVAY de La Rochelle, le déploiement de 5 E est en cours avec **deux outils distincts** :

- « **EEco** », un **véhicule d'investissement (société de droit belge) dédié au partenariat avec le groupe SOLVAY** et l'investisseur japonais Marubeni et dont la ligne d'investissement sera portée par CDC INFRA.
- **Un fonds d'investissement « 5 E » orienté vers tous les projets industriels d'efficacité énergétique** sur le territoire français dans lequel la société de services énergétiques de SOLVAY (SES) n'est pas impliquée

- **Conformément à la feuille de route stratégique T.E.E.**, l'ambition de la CDC par 5 E est de :
  - Contribuer de manière active à la transition énergétique et écologique en **mobilisant les financeurs privés** en faveur de l'efficacité énergétique, notamment grâce à des outils de financement à fort effet de levier.
  - **Faciliter la compétitivité des entreprises en France** en permettant les investissements rentables financièrement et bénéfiques en terme d'efficacité énergétique et de performance environnementale.
  - Jouer un rôle de catalyseur qui prévoit d'investir en deux temps : **30M€ engagés pour les 2 prochaines années, puis une seconde tranche possible de 70M€ ensuite.**
  - **Confirmer** un positionnement auprès des entreprises dans le financement de projet, complémentaire de celui de BPI France, prêteur et apporteur de fonds propres au capital des sociétés.



**Merci de votre attention**

**Hervé ALLEGRE, directeur des investissements CDC Climat**

**[herve.allegre@cdcclimat.com](mailto:herve.allegre@cdcclimat.com)**